

Formation T305 : « Savoir gérer les équipements en copropriété »

Titre : Savoir gérer les équipements en copropriété

Objectifs pédagogiques :

- Optimiser l'utilisation des équipements propres à la copropriété.

Prérequis : Connaître le fonctionnement général d'une copropriété.

Public : Gestionnaires techniques, Ingénieurs, Techniciens, Agents territoriaux, Opérateurs, Administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires.

Effectif : Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

Modalité et délais d'accès :

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur www.copropriete-formation.fr

Inscription sur la page de la formation de notre site web : <https://copropriete-formation.fr/fiche-formation.php?id=T305>

ou contact par mail à : contact@copropriete-formation.fr

Pour participer à cette session, les participants doivent s'inscrire au moins 20 jours avant le début de la formation.

Durée : 1 jour (7 heures)

Format : Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

Intervenant : Expert de l'ARC

Méthodes et moyens pédagogiques :

La formation s'organise autour de huit jours de formation construits sous forme de cours pratiques : exposés théoriques, exercices pratiques sur documents, mises en situation et études de cas concrets.

En début de parcours, une journée est consacrée à la méthodologie : méthode de travail, méthode d'identification des problèmes à résoudre et méthode de rédaction du rapport. Nous prévoyons également une journée de mise en situation où les participants peuvent accompagner un contrôleur confirmé chez un syndic, afin de se familiariser avec les méthodes de travail d'ARC-SERVICES.

À l'issue de la formation, des guides et/ou dossiers techniques complémentaires sont transmis aux participants.

Modalités d'évaluation :

-Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...). Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).

-À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation – évaluation à chaud).

Les compétences acquises sont validées par la rédaction d'un rapport de contrôle d'une copropriété

-3 à 6 mois après la formation l'entreprise complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

Tarif : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

Personne en situation de Handicap : Contacter notre référente handicap Mme BEN AHMED institut-formation@copropriete-formation.fr.

Contenu pédagogique

I. Équipements de confort

- Ascenseur
- Ventilation mécanique
- Climatisation

II. Équipements de réseau : répartition des responsabilités entre les services publics, les copropriétés et les syndic.

- Électricité
- Gaz
- Eau
- Assainissement

III. Équipements de sécurité incendie : obligations réglementaires et recommandations.

- Les équipements
- Les obligations réglementaires
- Les recommandations

IV. Équipements de courant faible

- Vidéo-protection
- Contrôle d'accès
- Fibre optique